

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

France. Mouvement de la population de 1861 à 1868

Journal de la société statistique de Paris, tome 14 (1873), p. 170-176

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1873__14__170_0

© Société de statistique de Paris, 1873, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

FRANCE.

Mouvement de la population de 1861 à 1868.

Nous serons en mesure de publier très-prochainement les principaux résultats du mouvement de la population de la France pour les années 1869, 1870 et 1871; mais il est nécessaire auparavant de faire connaître les faits relatifs à la période 1861-1868, que notre journal n'a produits qu'en partie. Ces documents sont compris dans le 20^e volume de la *Statistique de France*, qui vient de paraître, et c'est à cette publication que nous avons emprunté les chiffres et les considérations qui vont suivre.

I. — ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.

Années.	Population			Excédant	Accroissement'
	moyenne.	Naissances.	Décès.	des naissances.	par 100 habitants.
1861.	37,386,313	1,005,078	866,597	138,481	0, 37
1862.	37,522,463	995,167	812,978	182,189	0, 49
1863.	37,658,613	1,012,794	846,917	165,877	0, 44
1864.	37,794,763	1,005,880	860,330	145,550	0, 39
1865.	37,930,914	1,005,753	921,887	83,866	0, 22
1866.	38,067,064	1,006,258	884,573	121,685	0, 32
1867.	38,188,749	1,007,755	866,887	140,868	0, 31
1868.	38,329,617	984,140	922,038	62,102	0, 16
Totaux et moyennes.	302,878,496	8,022,825	6,982,207	1,040,618	0,345

Après la disparition de l'épidémie cholérique de 1865, les rapports d'a croissement se sont relevés, mais pour descendre à 0,16 p. 100 en 1868, par suite d'une épidémie de variole et du malaise résultant des éventualités que faisait appréhender la situation politique.

II. — RAPPORT DES NAISSANCES A LA POPULATION.

Années.	Habitants	Naissances
	p. une naissance.	p. 100 habitants.
1861.	37,30	2,68
1862.	37,70	2,65
1863.	37,18	2,69
1864.	37,58	2,66
1865.	37,67	2,65
1866.	38,17	2,62
1867.	38,02	2,63
1868.	39,00	2,54
Moyennes. . . .	36,01	2,62

Pour se rendre compte de la portée de ces chiffres, il est nécessaire de les comparer aux rapports des périodes antérieures :

Périodes.	Habitants	Naissances
	p. une naissance.	p. 100 habitants.
1817-1833 (15 ans). .	32,1	3,11
1832-1846 (15 ans). .	34,9	2,86
1847-1860 (14 ans). .	37,7	2,65
1861-1868 (8 ans). .	36,1	2,62

Il en résulte pour les naissances un abaissement de 3,11 à 2,62 sur 100 habitants; toutefois, cet abaissement se produit avec une grande lenteur depuis plus vingt ans.

C'est là un double fait très-remarquable dans le mouvement de la population française, et aucune nation ne présente, au même degré, une natalité aussi faible et en même temps aussi constante.

Si la population de notre pays, au lieu de s'accroître, quoique bien faiblement, il est vrai, restait tout à fait stationnaire, il suffirait, pour mesurer la durée moyenne de la vie de ses habitants, de comparer entre eux les rapports de la première colonne de ces deux tableaux; on constaterait ainsi qu'en 33 ans, cette durée s'est élevée de 32 à 39 ans.

Mais nous devons rappeler, à ce sujet, que, dans l'introduction du tome XVIII, l'essai d'un calcul de la durée moyenne de la vie a été fait par une méthode plus rationnelle, indépendante de l'hypothèse de l'état stationnaire de la population.

Les rapports précités ne doivent donc être considérés que comme des valeurs approximatives; mais ils n'en ont pas moins l'avantage de rendre évidente une augmentation sensible dans la durée de la vie. Les progrès du bien-être dans toutes les classes de la société sont la cause principale de cette augmentation; toutefois, d'autres causes, quelquefois toutes fortuites, peuvent contribuer à ce résultat.

III. — RAPPORT DES NAISSANCES DES DEUX SEXES.

Pendant les quarante-quatre années antérieures à la période qui nous occupe, les naissances annuelles de garçons ont constamment dépassé celles des filles dans le rapport très-approché de 106 à 100. Le tableau suivant indique les variations constatées dans les huit dernières années :

	Garçons.	Filles.	Garçons. par 100 filles.
1861	514,735	490,343	104,98
1862	510,311	484,856	105,25
1863	518,581	494,213	104,93
1864	516,160	489,720	105,40
1865	515,345	490,408	105,29
1866	516,136	490,122	105,31
1867	514,369	493,146	104,30
1868	503,502	480,638	104,71
Totaux et moy ^{ne} .	4,109,139	3,913,446	105,60

Ainsi, le rapport des naissances de garçons aux naissances de filles a fléchi, dans cette période, de 106 à 105,60.

Ajoutons que, dans la catégorie des enfants naturels, la prépondérance masculine est plus faible encore et descend à 102 p. 100.

IV. — ENFANTS NATURELS.

Après avoir assez rapidement augmenté jusqu'en 1825, la proportion des enfants naturels s'est maintenue, à quelques variations près, depuis cette époque jusqu'en 1850, à 7,27 pour 100 naissances, et de 1850 à 1861, à 7,40. Voici maintenant les rapports afférents à la période que nous examinons :

Année.	Enfants naturels.	Naissances totales.	Enfants naturels p. 100 naissances.
1861	76,697	1,005,078	7,63
1862	73,919	995,167	7,43
1863	76,483	1,012,794	7,65
1864	75,900	1,005,880	7,55
1865	77,004	1,005,753	7,65
1866	76,678	1,006,258	7,62
1867	76,745	1,007,755	7,62
1868	74,960	984,140	7,62
Totaux et moy ^{nes} .	608,386	8,022,825	7,58

Le rapport moyen de cette période est de 7,58, et indique, dans la proportion relative des enfants de cette catégorie, une très-légère augmentation. On remarquera, à titre de particularité, que cette proportion est restée absolument la même pendant les trois dernières années.

V. — MORT-NÉS.

Dans les paragraphes qui précèdent, il n'a été tenu compte que des enfants nés vivants. Sous la dénomination de *mort-nés*, la statistique officielle entend non-seulement les mort-nés proprement dits, c'est-à-dire ceux qui sont morts avant ou pendant l'accouchement, mais encore tous les enfants décédés avant que leur naissance ait été déclarée à l'officier de l'état civil.

La proportion entre ce nombre et celui des conceptions (total des nés vivants et des mort-nés), a suivi, pendant les trois dernières périodes quinquennales, la marche indiquée par les rapports ci-dessous :

Périodes.	Mort-nés par 100 conceptions.		Les deux catégories réunies.
	Enfants légitimes.	Enfants naturels.	
1851-1855	3,07	6,02	3,91
1856-1860	4,04	7,36	4,30
1861-1865	4,08	7,80	4,42

Le tableau suivant indique les résultats des trois dernières années :

Années.	Nombre des mort-nés.		Total.
	Légitimes.	Naturels.	
1866	41,042	6,660	47,702
1867	40,078	6,495	46,573
1868	39,771	6,519	46,290

	Mort-nés pour 100 conceptions.		
	Légitimes.	Naturels.	Total.
1866	4,23	7,99	4,53
1867	4,13	7,80	4,42
1868	4,19	8,00	4,50

L'augmentation qui s'était manifestée de 1856 à 1860 dans cette mortalité anticipée, s'explique, avec une grande vraisemblance, par une plus grande exactitude apportée dans le relevé des enfants mort-nés. Depuis 1856, en effet, époque vers laquelle l'attention de l'administration s'est portée plus particulièrement sur ce point, le chiffre reste à peu près stationnaire; la même proportion se maintient d'ailleurs entre les naissances légitimes et les enfants naturels. Toutefois, c'est dans ces derniers que le rapport est beaucoup plus élevé, et ce fait, qui se reproduit invariablement chaque année, prouve à quel degré les unions illégitimes sont nuisibles au mouvement de la population.

Nous avons vu plus haut que, dans les naissances d'enfants nés vivants, le rapport des garçons aux filles est actuellement, en moyenne, de 105 p. 100. Dans les mort-nés, ce rapport s'élève jusqu'à 150 pour les enfants légitimes, et à 125 pour les enfants naturels. Cette différence de mortalité entre les deux sexes se maintient jusque dans les premières années de l'enfance. C'est principalement pour cette raison que les deux sexes atteignent, vers l'âge adulte, l'égalité numérique qui n'existait pas au moment de la naissance.

VI. — MARIAGES.

Le tableau suivant indique quel a été le nombre annuel de mariages de 1861 à 1868 inclusivement, ainsi que leur rapport à la population :

Années.	Mariages.	Habitants p. un mariage.	Mariages p. 100 habitants.
1861	305,203	122,5	0,82
1862	303,214	123,6	0,81
1863	301,376	125	0,80
1864	289,579	126,2	0,79
1865	299,242	126,8	0,79
1866	303,634	122,5	0,80
1867	300,333	127	0,79
1868	301,225	127,3	0,78
Total et moy ^{ns} .	2,403,806	126	0,80

Malgré la décroissance, très-faible d'ailleurs, qu'indiquent ces rapports et qui n'a éprouvé un temps d'arrêt en 1866 que pour continuer dans les deux années suivantes, on constate que le rapport moyen — 0,80 p. 100 — convient à presque toutes les périodes antérieures. Le nombre relatif des mariages est donc à peu près stationnaire dans notre pays, et, quand il diminue, ce n'est que par suite de circonstances accidentelles qui tiennent généralement au défaut de sécurité, à l'état précaire des affaires et aux commotions politiques et sociales.

En comparant le chiffre des enfants légitimes nés dans l'année à celui des femmes mariées de 15 à 45 ans, on a établi dans le précédent volume que la fécondité des mariages était descendue, à dix ans d'intervalle, de 20,75 à 20,66 p. 100. Cette diminution de fécondité se manifeste également quand on examine, année par année, le rapport des naissances légitimes aux mariages, et l'on remarquera combien, d'après le tableau ci-dessous, cette fécondité a été faible en 1868 :

Rapport des enfants légitimes aux mariages.

1861.	3,04	1866.	3,06
1862.	3,04	1867.	3,10
1863.	3,11	1868.	3,01
1864.	3,10	Moyenne .	<u>3,07</u>
1865.	3,11		

Pour la période entière, le rapport est de 3,07.

Nous ferons observer, à cet égard, que le nombre des enfants légitimes par mariage n'était que de 3,03 de 1856 à 1860, mais qu'il avait été de 3,18 dans la période décennale précédente, et enfin de 3,50 à 3,86 au commencement du siècle. Ici encore on est forcé de reconnaître le fait si regrettable de la diminution graduelle de la fécondité de notre population.

VII. — Décès.

Dans les huit dernières années, les décès se sont répartis par sexe comme il suit :

Années.	Sexe		Les deux sexes.	Mortalité
	masculin.	féminin.		par 100 habitants.
1861.	435,374	431,223	866,597	2,32
1862.	408,558	404,420	812,978	2,17
1863.	426,208	420,709	846,917	2,25
1864.	434,666	425,664	860,330	2,28
1865.	467,530	454,357	921,887	2,43
1866.	449,752	434,821	884,573	2,12
1867.	441,204	425,683	866,887	2,36
1868.	471,225	450,813	922,038	2,40
Totaux et moyenne.	<u>3,534,517</u>	<u>3,447,690</u>	<u>6,982,207</u>	<u>2,30</u>

Les rapports de la dernière colonne indiquent la mortalité relative de chaque année. C'est en 1862 qu'elle est descendue à son minimum, et en 1865, année du choléra, qu'elle a atteint son maximum d'intensité. Une décroissance sensible tendait à se manifester, lorsque l'invasion de la variole, qui a eu presque partout le caractère épidémique, a amené, en 1868, une recrudescence de mortalité, qui rapproche cette année de 1865.

Malgré tant de circonstances défavorables, que la cherté des vivres en 1867 est venue aggraver, le taux moyen de la période — 2,30 — est inférieur à celui de la plupart des périodes antérieures.

C'est ce qui résulte du relevé suivant, que nous faisons partir du commencement du siècle :

Périodes.	Mortalité.	Périodes.	Mortalité.
1806-1815.	2,55	1846-1850.	2,37
1820-1830.	2,43	1851-1855.	2,41
1831-1835.	2,50	1856-1860.	2,39
1836-1840.	2,36	1861-1865.	2,26
1841-1845.	2,26	1866-1868.	2,30

Ajoutons que, quelle que soit l'année que l'on observe, le tribut mortuaire du sexe masculin est toujours un peu plus élevé que celui de l'autre sexe.

Tels sont, sous une forme très-abrégée, les principaux faits du mouvement de la population française de 1861 à 1868. Dans un prochain article nous comparerons, pour la même période, la France à la plupart des États étrangers.
